

Arrêté n° 1639 /MFBPP-CAB

Portant agrément de monsieur Mounir IBRAHIM en qualité de directeur
général de la banque Crédit du Congo S.A.

LE MINISTRE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE
PUBLIC,

Vu la Constitution ;

Vu le traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique
Centrale ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire
de l'Afrique Centrale ;

Vu la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation
bancaire dans les états de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement n°02/15/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 mars 2015 modifiant et
complétant certaines conditions relatives à l'exercice de la profession bancaire
dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement COBAC R-2016/01 du 16 septembre 2016 relatif aux conditions
et modalités de délivrance des agréments des établissements de crédit, de leurs
dirigeants et de leurs commissaires aux comptes ;

Vu le décret n° 2010-561 du 03 août 2010 portant attributions et organisation de
la direction générale des institutions financières nationales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre
chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-301 du 15 mai 2021 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination d'un membre du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-333 du 06 juillet 2021 relatif aux attributions du ministère
des finances, du budget et du portefeuille public ;

Vu l'arrêté n°727/MEFB-CAB du 11 mars 2002 portant agrément de la banque
Crédit du Congo en qualité d'établissement de crédit

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du Crédit du Congo S.A. du 03 mai 2021, portant nomination de monsieur **Mounir IBRAHIM**, en qualité de directeur général de cet établissement ;

Vu la lettre n°0253/MFBPP-CAB du 21 juillet 2021 par laquelle le ministre des finances, du budget et du portefeuille public de la République du Congo a transmis au secrétariat général de la commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), pour instruction, le dossier de demande d'agrément de monsieur **Mounir IBRAHIM** désigné en qualité de directeur général de la banque Crédit du Congo S.A. ;

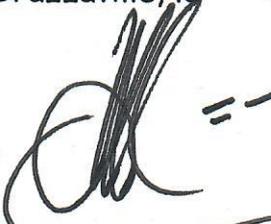
Vu la décision COBAC D-2021/336 du 31 décembre 2021, portant avis conforme en vue de l'agrément de monsieur **Mounir IBRAHIM** en qualité de directeur général de la banque Crédit du Congo S.A. ;

A R R Ê T E :

Article premier : Monsieur **Mounir IBRAHIM** est agréé en qualité de directeur général de la banque Crédit du Congo S.A.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 4 mai 2022


Rigobert Roger ANDELY